

Vaccination des personnels prioritaires dès 55 ans

La Préfecture de l'Aube et l'Agence Régionale de Santé Grand Est, avec le concours des collectivités territoriales, depuis 4 mois mettent en oeuvre la campagne nationale de vaccination dans notre département. La mobilisation des personnels médicaux et paramédicaux hospitaliers, libéraux, salariés ou retraités et des sapeurs-pompiers a permis de vacciner dans notre département plus de 100.000 personnes. Plus de 1600 rendez-vous sont encore disponibles sur les deux centres de vaccination de Troyes Champagne Métropole pour cette fin de semaine. Toutes les personnes âgées de plus de 60 ans ou éligibles à la vaccination peuvent prendre rendez-vous directement sur Doctolib ou auprès de la plateforme téléphonique (03 25 49 75 84) ouverte du lundi au vendredi de 09h et 17h.

Après une action dédiée aux personnes salariés et agents publics, relevant des professions prioritaires pour la vaccination contre la COVID. M. Stéphane ROUVE (Préfet de l'Aube), François BAROIN (Maire de Troyes et Président de Troyes Champagne Métropole) et Mme Sandrine PIROUE (Déléguée Territoriale de l'Agence Régionale de Santé) ont souhaité permettre une vaccination des professionnels prioritaires dès 55 ans. Dès ce jeudi 29 avril, les personnels prioritaires de 55 ans pourront prendre directement un rendez-vous de vaccination sur Doctolib ou auprès de la plateforme téléphonique.

Selon les instructions gouvernementales, 600 rendez-vous de vaccination ont d'ores et déjà été réservés ce dimanche 02 mai au centre de vaccination du Cube pour les membres des bureaux de vote dans la perspective des élections régionales et départementales des 20 et 27 juin prochains (plusieurs autres opérations spécifiques seront programmées dans les prochains jours à Troyes et dans le département de l'Aube à cette fin). Un numéro de téléphone dédié sera communiqué aux communes par les services de l'État et de l'Association des Maires de l'Aube afin de permettre la vaccination des membres des bureaux de vote.

Troyes Champagne Métropole avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) organisera deux opérations de vaccination à Estissac et à Lusigny-sur-Barse les mardis 4 et 11 mai prochains. La Préfecture de l'Aube et la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé ont alloué 800 doses pour mettre en oeuvre ce dispositif territorial de vaccination. Par ailleurs, ce seront près de 1000 doses supplémentaires qui seront allouées aux autres territoires ruraux du département dans les prochaines semaines.

M. Stéphane ROUVE (Préfet de l'Aube), François BAROIN (Maire de Troyes et Président de Troyes Champagne Métropole) et Mme Sandrine PIROUE (Déléguée Territoriale de l'Agence Régionale de Santé) souhaitent remercier tous les professionnels de santé, les sapeurs-pompiers et les fonctionnaires hospitaliers et territoriaux mobilisés quotidiennement et collectivement pour mettre en oeuvre dans notre territoire la campagne nationale de vaccination.

La liste des catégories de personnels prioritaires de 55 ans arrêtée est la suivante :

* Enseignants

VILLE DE TROYES COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- * Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) ; accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) ;
- * Professionnels de la petite enfance - dont les assistants maternels ; professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse et professionnels de la protection de l'enfance ;
- * Forces de l'ordre
- * Conducteurs de bus
- * Conducteurs et livreurs sur courte distance
- * Conducteurs routiers, chauffeurs de taxi et de VTC
- * Contrôleurs des transports publics (exemple : SNCF, transports urbains)
- * Agents d'entretiens : agents de nettoyage, éboueurs, ramassage et tri des déchets
- * Agents de gardiennage et de sécurité
- * Salariés et chefs d'entreprises des commerces alimentaires : caissiers, employés de libre-service, vendeurs de produits alimentaires dont bouchers, charcutiers, traiteurs, boulangers, pâtisseries
- * Salariés des abattoirs et des entreprises de transformation de viande
- * Professionnels des pompes funèbres
- * Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)
- * Centres d'hébergement d'urgence (CHU)
- * Hôtels sociaux
- * Centres d'hébergement spécialisés (CHS) pour malades COVID-19
- * Maisons relais et pensions de famille
- * Centres d'accueil de jour
- * Équipes mobiles ou maraudes de rue
- * Foyers de travailleurs migrants (FTM)
- * Résidences sociales (ex-FTM, autres que FJT)
- * Foyers de jeunes travailleurs (FJT)

Ces personnels prioritaires devront présenter sur place un justificatif : carte professionnelle, déclaration sur l'honneur ou bulletin de salaire.

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr